

Compte rendu de séance

Séance du 8 Avril 2016

L' an 2016 et le 8 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de CROIBIER Catherine Maire

Présents : Mme CROIBIER Catherine, Maire, Mmes : BEGUE Estelle, BERNITT Dagmar, CASSIN Jennifer, VIETTE Martine, MM : LHOMMET Wilfried, NICOLLE Michel, TOURTE Gregory
Absent(s) : M. COUVRY Philippe

Approbation et vote du compte administratif 2014 du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le résultat de la clôture de la section de fonctionnement 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 724,57 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter sur le budget de la commune, suite à dissolution du CCAS par délibération en date du 11 décembre 2015, au

- 002 un excédent de fonctionnement de 1 724,57 €

Approbation du compte de gestion du CCAS du receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion du " C.C.A.S " dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ; fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, et les membres présents ont signé au registre.
- A l'unanimité

Approbation et vote du compte administratif - Affectation des résultats du budget de la commune 2015

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Catherine Croibier, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants:

	Résultat CA 2015	VIRT à la SI en 2015 (1068)	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 128,25€		- 35 277,70€	D 7 465,15€ R 5 838,00€	- 1 627,15€	- 37 033,10€
FONCT	2 452,59€	35 277,70€	127 596,60€			94 771,49€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit:

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2015	94771,49 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	37033,10€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve(c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	59462,96€ *
Ligne 001= - 35405,95 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/1068 :	

*Intégration du résultat du CCAS, dissous au 31/12/2015, soit 1 724,57 €.

A l'unanimité

Approbation du compte de gestion de la commune du receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion de la " COMMUNE " dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité

Vote des 4 taxes

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'augmentation des 4 taxes. Elle rappelle les taux de 2015 :

Taxe d'habitation : 9,22

Taxe foncière bâti : 16,70

Taxe foncière non bâti : 34,88

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les 4 taxes.

Vote du budget primitif 2016 de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement	Dépenses :	85 990,78 €
	Recettes :	85 990,78 €

Section de fonctionnement	Dépenses :	265 847,33 €
	Recettes :	265 847,33 €

Tarifs de la salle polyvalente

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la salle polyvalente applicables au 1^{er} mai 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2016.

Questions diverses :

Transports scolaires

De nouveaux tarifs pour les transports scolaires sont à l'étude par l'Agglo de Dreux dans le but d'une harmonisation entre les différentes communes.

Participation citoyenne

A la demande de Grégory Tourte, il est fait état de la dernière réunion sur la participation citoyenne. Les principales recommandations sont :

- Faire preuve de civisme
- Ne rien laisser traîner
- Signaler les choses suspectes
- Prendre des photos en cas de doute

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 13/04/2016

Le Maire

Catherine CROIBIER